

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	N°2021/22
--------------------------------	--	-----------

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 12 octobre 2021 le Comité Syndical de nouveau légalement convoqué le 13 octobre- 2021, s'est assemblé le 20 mars 2021 à 19h00, au siège social du syndicat, sous la Présidence de M Brahim OUAREM

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : Muriel COHELO, Michel PELTIER, Véronique MAYEUR, Grégory GOBRON, Marc MARIETTE, Edouard MATT, Ruddy SITCHARN, Nathalie PFEIFFER, Sylvain TANGUY, Jean-Pierre LECOMTE, Daniel ESPRIN, Hervé FORCONI, Michel NOEL, Jacques PEREZ, Nicolas FOUQUE, Brahim OUAREM, Gabin ABENA, Viviane LE BLANC, Filipe DA SILVA

Pouvoirs : Jean-Claude DELIANCOURT, Jean-Claude LE ROUX

Absents excusés : Christian BERAUD, Raoul SAADA, Romain COLAS, Thierry ROUYER, Jean-Marc FOUCHER, Patric BRETHOUS, Patrick BARRANCO, Michel LEPRETRE, Khellaf BENIDJER, Michel COLLET, Norbert SANTIN, Joseph DELPIC, Pierre-Henri CELLIER, Xavier DUGOIN

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 21

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Hervé FORCONI est désigné secrétaire de séance,

OBJET : ACTIVATION DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) POUR LES COMMUNES DU PLESSIS PATE, LEUVILLE-SUR-ORGE, VIGNEUX-SUR-SEINE, SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, MORSANG-SUR-ORGE, VILLIERS-SUR-ORGE ET VILLEMORISSON-SUR-ORGE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral 177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz,

Vu la délibération n°31 du conseil municipal du Plessis Pâté, en date du 13 avril 2021 portant adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique »

Vu la délibération du conseil municipal de Leuville-sur-Orge, en date du 13 avril 2021 portant adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique »

Vu la délibération n° 14389 du conseil municipal de Sainte Geneviève des Bois, en date du 19 mai 2021 portant adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique »

Vu la délibération du conseil municipal de Vigneux-sur-Seine, en date du 13 avril 2021 portant adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique »

Vu la délibération n° 2021-38 du conseil municipal de Morsang-sur-Orge, en date du 22 juin 2021 portant adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique »

L'autorité territoriale,

Vu la délibération du conseil municipal de Villiers-sur-Orge, en date du 29 juin 2021 portant adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique »

Vu la délibération du conseil municipal de Villemoisson-sur-Orge, en date du 29 juin 2021 portant adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique »

Considérant qu'il convient que le comité syndical délibère pour accepter l'adhésion de ces communes à la compétence IRVE

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

ACCEPTE la demande d'adhésion à la compétence IRVE des communes de Plessis Pâté, Leuville, Vigneux-sur-Seine, Saint Geneviève des Bois, Morsang-sur-Orge, Villiers-sur-Orge et Villemoisson sur Orge.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote UNANIMITE	
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée,

Le Président,

Brahim OUAREM

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité